

Critère 3.1 PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation...

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre le parcours de formation suivant :

FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Elle porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule

En fonction du ou des forfaits choisis dans le contrat de formation, un livre de code sera remis à l'élève et cette formation pourra être suivie (selon les horaires prévus à cet effet) :

- Dans les locaux de l'établissement avec un support média tel que des DVD, pour les tests d'entraînement
- Avec un enseignant de la conduite ou de la sécurité routière, pour les cours thématiques ou les stages de code accéléré
- Sur internet via le compte « pack web » qui vous aura été attribué

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

Sont exemptés de l'ETG, tout élève déjà titulaire du code de la route depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire depuis moins de 5 ans.

LES COURS THEMATIQUES

Ces cours seront dispensés par un enseignant de la conduite ou de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, au sein des

locaux de l'établissement, aux horaires prévus à cet effet (voir planning et inscriptions auprès du secrétariat).

Les 9 thèmes abordés sont :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipements de sécurité d'un véhicule
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

FORMATION PRATIQUE

La formation pratique se déroulera selon le planning établi selon les disponibilités de l'établissement et de l'élève.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville ;
- En rase campagne ;
- Sur autoroute ;
- De nuit (leçons prises en hiver)
- Par conditions climatiques variées (pluie, neige, soleil, brouillard... selon saison)

Lors de votre apprentissage, un livret d'apprentissage à la conduite reprenant l'ensemble de votre parcours de formation selon le REMC, vous sera remis par l'équipe pédagogique. Vous devrez l'avoir avec vous **OBLIGATOIREMENT** à chacune de vos leçons de conduite et le remplir avec votre formateur à la fin de chaque leçon. Le formateur remplira lui-même une « fiche de suivi » qui reprendra les mêmes commentaires.